

L'hôtel de ville de Lausanne

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **3 (1865)**

Heft 47

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178213>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

L'hôtel de ville de Lausanne.

L'hôtel de ville de Lausanne est peut-être de tous nos édifices publics celui qui est le plus fréquenté, le mieux connu des habitants de la capitale et des localités voisines. Nous le connaissons tous, nous avons tous monté son grand escalier, nous nous sommes tous promenés dans son vestibule. Et vous, bonnes femmes, qui venez chaque samedi vous asseoir sur votre hotte au milieu de la place de la Palud pour nous vendre les produits de vos fertiles jardins, combien de fois vos regards ne se sont-ils pas portés sur ce grand bâtiment, combien de fois n'avez-vous pas contemplé d'un air rêveur les deux grands dragons qui sont là, gueule béante, au bord du toit, et qui vomissaient jadis sur le pavé des torrents d'eau pluviale? Ne vous ont-ils pas rappelé certains contes fantastiques, racontés le soir au coin du feu par le grand-papa? N'avez-vous pas souvent cherché à deviner le sens de cette belle allégorie peinte autour du cadran de l'horloge, et dont nous parlerons bientôt? Oui, sans doute, et l'hôtel de ville est remarquable à plus d'un titre. Il est habité par le premier magistrat de la commune; il est le siège de l'autorité municipale, du conseil communal et de la justice de paix. Il est bien peu de personnes qui n'aient pas été appelées devant cette dernière autorité, les unes pour l'homologation d'un testament, les autres pour la célébration d'un mariage civil, d'autres pour commencer quelque procès à l'audience du juge de paix, audience dite de conciliation et où bien souvent l'on ne se concilie pas du tout. — C'est à l'hôtel de ville où la bonne d'enfant, la petite cuisinière à l'œil agaçant, la femme de chambre coquettement coiffée de son petit bonnet blanc, viennent déposer leur acte d'origine et prendre un permis de séjour. Mais, soit dit en passant, elles feraient bien de se pourvoir en même temps d'un permis de mariage, car, de tous ces gracieux minois élevés à la campagne, enjolivés par un séjour en ville, bien peu s'en retournent.

C'est encore à l'hôtel de ville, au bureau de police, qu'on amène le vagabond, l'homme sans papiers, et tant d'enfants de Bacchus qui font les mutins en ville. C'est sous ses arcades qu'ont lieu, le samedi, les ventes juridiques, triste et dernier effet des poursuites du créancier contre le débiteur. N'avez-vous pas souvent

été péniblement impressionnés en voyant livrer aux enchères, par un huissier qui crie l'échute comme on crie vive la liberté, ces meubles auxquels la famille s'était attachée, et qui lui rappelaient tant de scènes intimes, tant de doux souvenirs; ces meubles quelquefois acquis à la longue par le fruit du travail, et dispersés en un jour dans des mains étrangères, par un revers de fortune?....

Avant la construction de l'hôtel de ville actuel, le bâtiment plus ancien qui en tenait lieu était celui de la Halle du Pont, bâti en 1405. Il a dès lors subi diverses modifications qui ont presque complètement changé son architecture primitive.

Nous rappellerons ici que la place du Pont doit son nom à un pont de bois qui servait de communication entre la descente du Pont et la rue St.-François. En 1555, ce pont fut enlevé par un débordement du Flon qui fit de très-grands ravages dans ce quartier.

Suivant les uns, l'hôtel de ville, situé sur la place de la Palud, date de 1454, et suivant les autres de 1458. Il fut bâti par un nommé Bressonay, maître maçon, domicilié à Lausanne, et reconstruit presque entièrement vers la fin du xvi^e siècle. Les travaux commencèrent en 1674, sous la direction du colonel de Crousaz, alors maisonneur et très versé dans l'architecture. La façade postérieure paraît plus ancienne que la façade antérieure; celle-ci est d'un beau style, au dire des connaisseurs; on remarque ses belles et grandes fenêtres et ses arcades, qui diminuent de hauteur, dès la porte principale aux deux extrémités du bâtiment¹. Le clocher, petit chef-d'œuvre d'architecture, offre un coup d'œil des plus gracieux; la flèche principale est flanquée de quatre jolis clochetons élancés contrastant heureusement avec la grosse boule qui la surmonte.

Les deux dragons de cuivre qui forment un bel ornement au bord du toit, ont été fondus par S. Lombard, en 1698, pour le prix de cent écus blancs les deux.

Au premier étage, et au-dessus de la porte des passerpous, on voit un tableau de forme ovale, représentant un génie mettant un doigt sur sa bouche. Au bas du tableau, se lit cette sentence : *Nihil silentio utilius* :

¹ Ces arcades servirent de halle aux blés jusqu'en 1858; la petite cloche de la Palud sonnait le marché. Quant à la halle du Pont, elle fut spécialement destinée à la vente du beurre et du fromage.

« Rien n'est plus utile que le silence. » — Dans le mur de la salle des pas-perdus sont enchassés deux marbres antiques; l'un est une armoirie du temps des évêques; l'autre, trouvé à Vidy en 1739, porte une inscription latine qui est un des plus précieux documents de notre histoire, et dont voici la traduction d'après Loys de Bochat :

Publius Claudius Primus, de la Tribu Cornélia, Curateur des Bourgeois de Lousonne pour la seconde fois, Prêtre de la Maison Impériale, a consacré au Soleil, au Génie et à la Lune, ce monument de son vœu pour la conservation des Empereurs, et en a fait la dédicace à ses frais, par le consentement du Conseil de la République du Conventus Helvétique.

C'est cette inscription qui nous donne le véritable nom de l'ancien Lausanne; c'est elle qui nous a fait connaître la manière dont l'Helvétie, province romaine, était gouvernée, en nous révélant l'existence d'un *Conventus* appelé *Conventus Helveticus*. — *Conventus* désignait, du temps de la République et sous les Empereurs romains, l'assemblée générale représentative d'une province ou d'un district formant le ressort d'un de ces tribunaux présidés par le gouverneur de la province, pour juger des causes tant criminelles que civiles.

Le marbre dont nous venons de parler fermait la tête d'un cercueil si hermétiquement clos que le corps qu'il contenait parut tout entier et ne tomba en poussière qu'après quelques minutes. Le marbre blanc avec lequel on a fait les soubassements de la cathédrale est exactement semblable à celui-ci, ce qui fait présumer que ces soubassements proviennent des grands édifices de Vidy. Lorsqu'on a dû en déplacer quelques blocs, pour faire des réparations à la Cathédrale, on en a remarqué qui étaient décorés de magnifiques sculptures.

Le premier étage de l'hôtel de ville contient les archives, le greffe, la salle de la justice de paix, celle de la municipalité, et celle dite des Deux-Cents, où s'assemble le Conseil communal, le lundi, jour heureusement choisi. Cette grande pièce n'offre rien de curieux qu'un poêle monumental en faïence et une ancienne pendule au bas de laquelle on lit une belle sentence latine qui se traduit ainsi : *La concorde grandit les petites choses, et la discorde détruit les grandes.*

Les archives sont riches en manuscrits anciens, où l'on pourrait puiser des choses très-intéressantes si l'on avait la facilité de les consulter. Dans un coin des archives déposent quelques instruments de torture qui appartenaient aux anciennes prisons du Château; ce sont probablement ces instruments qui ont servi aux cruels tourments qu'on fit éprouver au major Davel.

Mais ce qu'on n'a pas assez remarqué, c'est la belle peinture à fresque qui décore le cadran de l'horloge de l'hôtel de ville. A droite est la *Justice*, à l'attitude sévère. Sur l'un des plateaux de ses balances est écrit le mot *Lex*, loi; ce plateau descend avec rapidité; l'autre, beaucoup plus léger, contient une couronne, et monte; belle image de la justice, de la loi, qui doit

l'emporter sur les privilèges et les grandeurs humaines.

Au milieu, on voit Saturne, ou le *Temps*, sous la figure d'un vieillard qui soulève un voile derrière lequel apparaît une belle femme au regard pénétrant, c'est la *Vérité*.

Au bas du cadran, on a peint deux prisonniers; l'un est enchaîné et baisse tristement la tête; l'autre se relève, foule aux pieds ses liens brisés et se tourne vers la *Justice*, sa libératrice.

Le sens de cette belle allégorie, peinte en 1684, peut s'interpréter ainsi :

La justice, avec le temps, découvre la vérité, punit le crime et réhabilite l'innocence. L. M.

Réunion des anciens élèves de l'Ecole moyenne de Lausanne.

Au moment de quitter l'école, qui de nous n'a désiré revoir un jour ces camarades d'étude et de jeux dont il fallait se séparer, et revivre, un instant au moins, avec eux dans ce passé plus ou moins éloigné, où, si nous devions rester une longue partie de la journée enfermés dans la classe, y travailler quelquefois à contre-cœur, y subir de temps en temps les réprimandes, les châtimens peut-être un peu rudes ou même peu mérités du maître, nous ne connaissions du moins pas encore les soucis, les tracasseries de la vie; où, à côté des jours sombres et tristes, il y avait tant de jours de soleil! Assurément aucun. Tous nous avons souhaité de nous retrouver ensemble, mais combien peu ont eu la joie de voir se réaliser leurs vœux!

Le moment de leur réalisation approche enfin pour beaucoup d'entre nous.

Depuis longtemps, quelques anciens élèves de l'Ecole moyenne de Lausanne avaient formé le projet de convier à un banquet fraternel le plus grand nombre possible des mille élèves qui jusqu'à ce jour sont sortis de l'Ecole. Mardi dernier ce projet a reçu un commencement d'exécution. Soixante anciens élèves, appartenant à toutes les volées de l'Ecole moyenne, depuis 1837 à 1864, assemblés dans la grande salle du café du Musée, ont décidé à l'unanimité de se réunir à Lausanne, avec tous ceux de leurs condisciples qui voudront se joindre à eux, dans la soirée du samedi 25 novembre prochain.

Le banquet ne sera pas l'unique but de la réunion. Il s'agit avant tout de rapprocher les uns des autres les élèves de toutes les volées, jeunes et vieux, et de former entre eux une association destinée à servir elle-même d'appui à l'école, en facilitant tout particulièrement le placement des élèves qui en sortent après y avoir achevé leurs études.

La réunion de mardi nous fait bien augurer de la prochaine, et c'est avec une vive impatience que nous l'attendons, certains que nous sommes d'y voir se resserrer les liens d'amitié, de fraternité et de solidarité qui doivent unir tous les élèves d'une même école.

J. MAGNENAT.